

*on bat
le pavé mais
il aime ça !*

**LE film à
voir c'est**
page 3

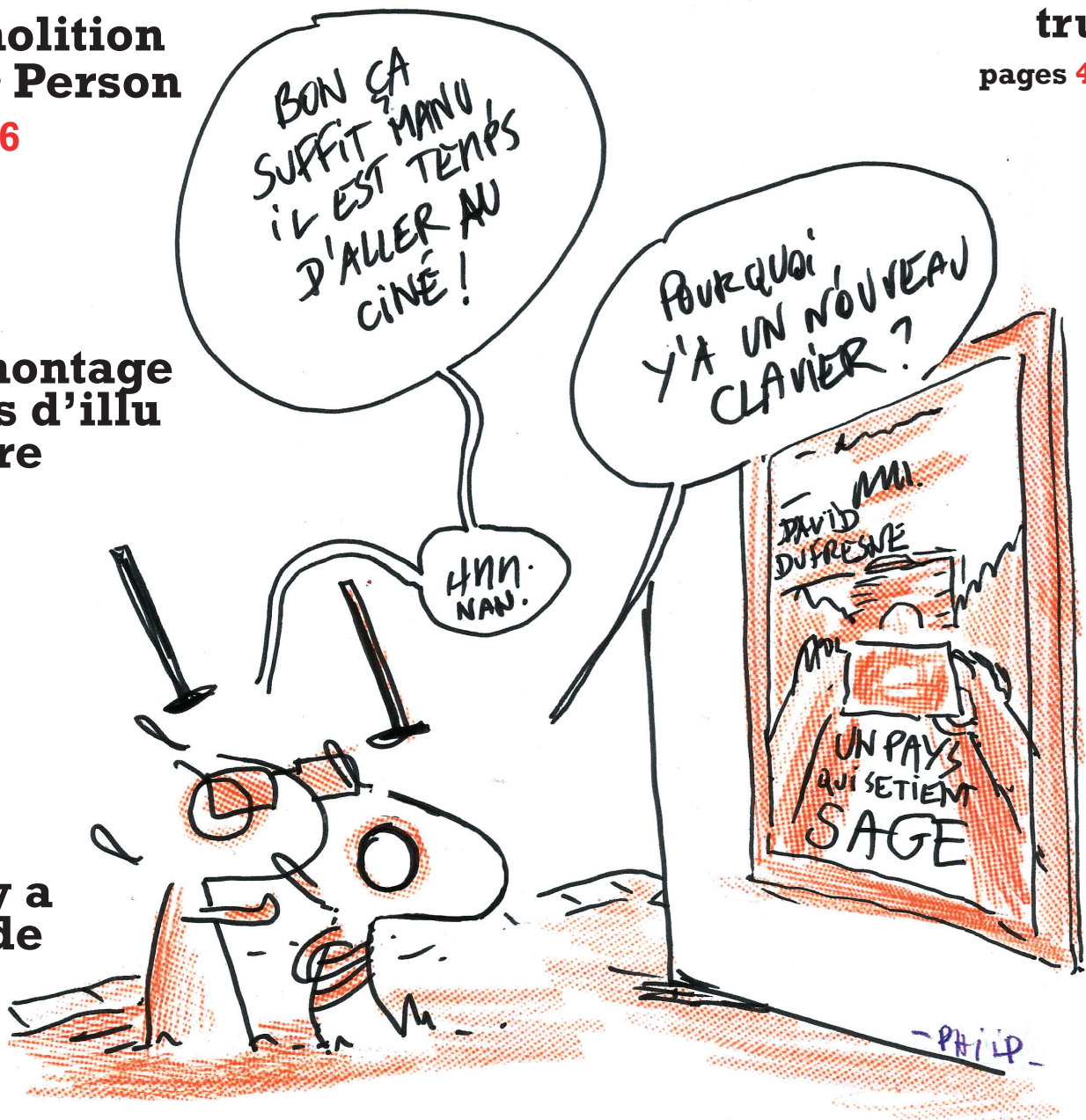
**La concurrence
pour les Nuls**
page 8

**C'est pas
toujours facile
d'illustrer des
trucs**
pages 4 et 5

**Démolition
Man Person**
page 6

**un montage
= pas d'illu
à faire**
page 7

**il n'y a
pas de**
page 9



un bandeau noir pour Erman

l'édito

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent !

Cette citation de Victor HUGO n'a jamais autant fait écho à l'actualité ! Ce mois-ci, la CGT MEL a apporté son soutien à nos camarades de Cargill et à celles et ceux d'Auchan.

Le 29 septembre, nous étions aux côtés des salarié.es de l'usine Cargill Haubourdin pour contester le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi...sic !) engagé par la firme américaine. Cela fait dix mois que ces travailleurs contestent la fermeture partielle du site. Ce plan « social » est d'autant plus choquant que l'usine a tourné à plein régime durant le confinement ! Les salarié.es n'ont pas cessé de travailler et de participer à la production de biens essentiels aux hôpitaux, notamment la production de glucose nécessaire, entre autres, aux nouveaux nés prématurés. Sans égard pour les sacrifices consentis, la direction a remis sur la table son plan de licenciement dès juin.

Au nom de la « nécessaire sauvegarde de (sa) compétitivité » la direction explique alors qu'il faut fermer le site d'Haubourdin. Dans le même temps, le géant américain Cargill vient de servir à ses actionnaires un dividende de 1,13 milliard de dollars, en hausse de 76 %.

A Croix, le 8 octobre, nous étions aux côtés des salarié.es d'Auchan venu.es de toute la France faire entendre leur voix devant le siège social du groupe Mulliez. Ces salariés étaient érigés en « héros du quotidien » depuis le confinement. Depuis, Auchan a annoncé la suppression de 1 475 postes. L'argument d'un surcoût lié au Covid-19, avancé par la direction, ne tient pas la route. Pourtant, avec la crise, les résultats n'ont jamais été aussi bons depuis dix ans ! Rappelons qu'Auchan a également touché 500 millions d'euros de crédit d'impôt compétitivité emplois (CICE) ces sept dernières années.

Si on supprime des emplois, c'est avant tout pour satisfaire les actionnaires.

Comme l'a si dit justement une hôtesse de caisse Marseillaise : « pendant le confinement, il n'y avait pas un actionnaire derrière les caisses des supermarchés, il n'y avait pas un actionnaire qui conduisait un camion, il n'y avait pas un actionnaire qui s'activait en réanimation ! »

Dans ce contexte, nous estimons, à la CGT MEL, qu'il faut nous mobiliser aux côtés des travailleuses du privé, parce qu'une attaque contre un travailleur est une attaque contre tous les travailleurs, y compris celles et ceux du secteur public ! Quand la macronie désindustrialise, elle renforce les difficultés de nos territoires – notamment dans notre région – qui voit la pauvreté et le chômage exploser. Quand on ferme des usines ou que l'on licencie, les services publics se raréfient et se délabrent, souvent dans le silence des pouvoirs exécutifs locaux. En effet, à l'exception notable de quelque un.es, combien d'élus.es étaient venus publiquement soutenir les salarié.es de ces entreprises ? Combien d'élus.es ont publiquement condamné les agissements de ces groupes industriels plus motivés à se gaver d'argent public, que de servir l'intérêt du territoire et celui de leurs habitant.es ?

Face à une catastrophe économique, sociale et industrielle qui se profile sur le territoire lillois, il nous faut donc, ensemble, résister à la voracité du capital, pour ne pas laisser détruire ce que des décennies de luttes ont arraché, et construire collectivement une autre société et un autre monde !



Thierry Duel
Membre de la CE
de la CGT

« Il n'y a pas de côté ou de camp. Juste des gens qui aident et d'autres qui n'aident pas. »

Jessica
Utopia (série anglaise)



Nous avons appris, ce week-end, le décès de notre collègue Erwan LEMARCHAND.

Nos premières pensées sont évidemment pour sa famille.

Erwan était un collègue très respecté pour son travail et un homme aimé pour son humanité, sa bienveillance, sa gentillesse.

Il laissera un souvenir impérissable à l'ensemble des collègues qui l'ont côtoyé.

Repose en paix Erwan, nous ne t'oublierons jamais.

l'agenda

> **Lundi 2 novembre,**
09h-12h - Visite CHSCT de Biotopie en présence du cabinet SECAFI

> **Vendredi 6 novembre,**
14h-17h - Comité technique

> **Mardi 24 novembre**
CHSCT, Biotopie – Atriums 5, 6 et 7

> **Jeudi 26 novembre**
Assemblée générale du CAS
Biotopie – Salle du Conseil

à voir absolument de chez absolument

Un pays qui se tient sage

par David Dufresne

De quoi ça parle ?

« L'Etat détient le monopole de la violence légitime ». Sur la base de cette citation du philosophe Max WEBER, David DUFRESNE invite syndicalistes, enseignants, journalistes à s'exprimer sur l'exercice du maintien de l'ordre en France. Il appuie leurs propos par des faits d'actualité marqués par des violences policières envers la population (manifestation des Gilets Jaunes, des lycéens...), et confronte leurs points de vue avec ceux du gouvernement et de personnalités s'exprimant à travers les grands médias nationaux.

Pourquoi on a aimé ?

En prenant le parti de s'interroger sur le sens du maintien de l'ordre en France et de déconstruire l'idée d'une violence d'Etat légitime et proportionnée, David DUFRESNE réalise un documentaire à la fois rare et courageux. Sur la base de témoignages oraux et vidéo souvent glaçants et surréalistes, il expose aux yeux de tous un maintien de l'ordre à bout de souffle et en totale contradiction avec les principes humanistes et universels que l'Etat français arbore en son sein et dans le monde. Il rappelle,

surtout, que le maintien de l'ordre est un concept avant tout politique, qui n'est donc pas gravé dans le marbre et peut

s'adapter aux évolutions de la société. Il appartient ainsi à la population et leurs représentants de pouvoir s'exprimer librement sur leurs

relations avec les forces de l'ordre, qui forment un service public financé par les contribuables et donc garant de l'intérêt de toutes et tous.

En quoi ça nous concerne ?

Les violences policières ne se bornent malheureusement pas à quelques cas isolés. Récemment, elles se sont manifestées envers des militants qui défilaient dans la rue pacifiquement, dans le cadre de rassemblement dûment signalés aux autorités.

Le saviez-vous ?

Le documentaire a recueilli le point de vue d'Anthony CAILLE, membre de la CGT Intérieur

Vincent Kaleba



Au Pays des promesses...

A mourir de rire (jaune je vous l'avoue) !!! La CFDT santé a appelé à une journée de grève le 13 octobre 2020 concernant le Segur de la santé. Cet appel étant pour les personnels du secteur médico social. Encore une fois on voit bien que ce syndicat plus Macroniste que réformiste est à côté de la plaque ! Il veut jouer cavalier seul face à la CGT et aux autres organisations syndicales, qui appelaient à manifester le 15 octobre.

Une fois de plus, et après avoir signé les accords sur le Ségur de la Santé, la CFDT s'aperçoit qu'elle a signé trop vite, comme à son habitude ! Comme dirait l'adage : « au pays des promesses on meurt de faim. »

Donner d'une main, reprendre de l'autre : c'est la marque de fabrique de ce gou-



vernement qui, après avoir concédé des hausses de salaires plus symboliques que conséquentes à des soignant.es épuisés.es par le Covid-19, veut maintenant imposer un nouveau tour de vis budgétaire aux hôpitaux. Dans son projet de loi de financement la sécurité sociale (LFSS) pour 2021, publié ce mercredi 7 octobre, l'exécutif prévoit en effet 900 millions d'euros d'économies dans les établissements de santé. Ce montant viendrait sérieusement entamer les 5,2 milliards de dépenses supplémentaires prévus par les accords du Ségur de la santé, signés en juillet avec les syndicats.

Bref, si vous aussi vous vous sentez déçus et trahis par ces positions syndicales « réformistes », votre voie est toute trouvée : rejoignez la CGT !

Pépé Sévère

on rigole mais c'est pas facile comme boulot...

COVID 19 - le CAS tient bon !

Retour sur le Conseil d'administration du 13 octobre

Passage en revue des points abordés par les 10 élu.es CGT (sur les 18 présent.es) lors du Conseil d'administration de rentrée.

Cérémonie des médaillé.es et retraité.es

Cette année, le CAS est soumis à une double contrainte : logistique (compte tenu du manque d'espaces de stockage pour les colis) et sanitaire (liée aux difficultés de distribution des colis aux 200 agents concernés).

C'est pourquoi, les élu.es du Conseil d'administration ont décidé, à l'unanimité, de revoir à la hausse le montant des primes qui leur sont allouées. Elles intègrent la valeur du colis et une revalorisation du montant de la prime versée par le CAS. La prime pour tous les médaillés du travail s'élèvera donc à 130 euros et celle des retraité.es de l'année passera de 110 à 150 euros. Ces primes seront versées sous forme de chèques Illicado et, exceptionnellement cette année, envoyées par courrier suivi au domicile des agents.

Conditions générales d'adhésion

Suite à une recommandation de la Chambre régionale des comptes, les membres du Conseil d'administration ont décidé, à l'unanimité, de préciser l'ensemble des droits dont bénéficient membres du CAS (agents de la MEL et des organismes satellites), ainsi que leurs engagements à tenir vis-à-vis du Comité. Elles seront soumises, chaque année, à l'acceptation des ouvrants droits aux prestations du CAS, sur le site du CAS, sous la forme d'une simple case à cocher (permettant également de prendre connaissance du document).

Gérer l'après-COVID

En raison des mesures de confinement prises par le gouvernement et par la MEL, le CAS a dû annuler ou reporter certaines de ses activités et prestations qu'il propose habituellement aux agents avec toutes les conséquences économiques, sociales et psychologiques que ces contraintes leur imposent (départs en vacances annulés, moins de lien social, etc.). Ces mesures de restrictions pourraient encore durer dans le temps, impactant plus encore la vie quotidienne des agents et le fonctionnement du

Comité.

Pour ce faire, un groupe de travail d'élus volontaires sera mis en place et émettra des premières propositions, qui seront discutées en Bureau et en Conseil d'administration.

Prochaines échéances

Assemblée Générale : 26 Novembre 2020

Conseil d'administration : 17 décembre 2020

Vos élu.es CGT au CAS



Sébastien Polvèche
Attaché hors classe
Finances

☎ 27 50



Hocine Echeikh
Technicien Pal 1^{ère} classe
Espace public et voirie

☎ 39 52



Nicolas Stievenard
Mad syndicat

☎ 60 60



Marie Wartelle
Attachée principale
Commande publique

☎ 29 27



Thierry de Vendt
Technicien Pal 2^e classe
AMO-MOE

☎ 27 97



Éric Laine
Agent de maîtrise
Espace public et voirie

☎ 38 15

CAP 2021

Chaque année, le 1^{er} trimestre se termine avec de bonnes nouvelles pour certain.es et de mauvaises pour d'autres. En effet, c'est durant cette période que la CAP se réunit et qu'avec leurs dossiers sous le bras, vos élu.es CGT en CAP interpellent l'Administration sur tel ou tel problème d'avancement ou de promotion.

Une nouvelle loi est passée par-là et pour 2021, nous ne sommes pas encore en mesure de vous dire si la CAP annuelle d'avancements de grade et de promotions internes, telle qu'on la connaît, aura bien lieu. Nous ne disposons que d'une déclaration d'intention informelle faite par les représentants de l'Administration en mars 2020. A l'époque, malgré la loi de transformation de la Fonction publique permettant aux collectivités de ne plus tenir de CAP d'avancements et de promotions à partir de 2021, l'Administration répondait à nos interrogations sur le sujet en nous informant de sa volonté de proposer au prochain exécutif (donc à l'actuel) le maintien de la CAP annuelle.

Nous n'avons pour l'heure en notre possession qu'un planning stipulant ceci : « Mars 2021 = Application des décisions de nominations »... Sic

Or, le décret du 29 novembre 2019 prévoit que les promotions seront déterminées par les Lignes directrices de gestion : Depuis le 1^{er} janvier 2020, en effet, les décisions individuelles en matière de mutation et de mobilité ne sont plus soumises à l'avis préalable des CAP. Ces instances n'auront plus à connaître, par ailleurs, des avancements et des promotions à partir du 1^{er} janvier 2021. Toutes ces décisions seront prises à l'aune des lignes directrices de gestion établies par l'autorité territoriale, après avis du CT puis du futur comité social territorial, après le renouvellement général des instances en 2022.

Quoi qu'il en soit, la CGT MEL est sur le pont et ses élus en CAP tiendront dans les semaines qui viennent des permanences au local syndical afin de vous aider à faire valoir vos possibilités d'avancement et de promotion Interne. Notre syndicat interpellera, bien entendu, l'Administration et les élus métropolitains pour que cette CAP se tienne.

Vos élu.es **CGT** en CAP





La loi 3D, D comme démolition !

Décentralisation, Différenciation, Déconcentration : après la loi MAPTAM, la loi NOTRE la loi de transformation de la Fonction publique le gouvernement Macron va plus loin dans sa volonté de rupture de l'égalité territoriale.

L'objectif est clair : "le projet doit permettre de nouveaux champs de transferts de compétence quand il existe de bonnes raisons d'estimer que la politique publique serait mieux exercée par une collectivité territoriale que par l'État". Elle précise que lorsque l'État transfère entièrement une compétence à une collectivité locale, alors "l'État ne doit pas garder des services intervenant dans les champs décentralisés, sinon pour garantir les missions de contrôle administratif et de respect des lois confiées à ses représentants par la Constitution." Autrement dit, lorsque l'État devra se débarrasser de ses compétences il devra également se séparer de son service. Outre les transferts, elle suggère également de développer la délégation de compétence, les contractualisations, les expérimentations.

Ce projet est défini comme «un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire». Il s'agit de poursuivre des transferts de pouvoir décisionnel vers des entités locales mais différemment en fonction des territoires. C'est ici qu'intervient cette notion de différenciation.

Ainsi, d'un territoire à un autre l'organisation des répartitions de compétences ne sera plus la même. D'un territoire à un autre l'usager du service public ne trou-

vera pas les mêmes réponses à ses besoins. D'un territoire à un autre, l'agent n'exercera pas de la même façon son métier. Ce projet fait de la différence un modèle d'organisation. Il va même plus loin puisqu'il suggère que le droit puisse s'adapter en proposant notamment que des règles fixées au niveau national le soient aussi par des autorités décentralisées.

En instaurant «un droit à la différenciation», sur la base d'organisations et de règles différentes selon les territoires, le gouvernement acte la rupture d'égalité. Et qu'à cela ne tienne puisqu'il prévoit une révision de la Constitution qui proposerait que certaines collectivités exercent certaines compétences que toutes n'auront pas.

Evidemment, rien n'est précisé sur le sort des agents publics qui seront concernés par ces mouvements !

En corrolaire, le Projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations, présenté par la Ministre de la cohésion des territoires et des relations

avec les collectivités territoriales a été déposé au Sénat le 29 juillet 2020. Son contenu a été validé par le Conseil d'Etat. Si le droit à expérimentation existe depuis 2003, la charge du gouvernement permet d'aller beaucoup plus loin ! **Ce projet de loi s'inscrit dans une démarche politique à l'œuvre depuis plusieurs années visant à donner plus de pouvoir aux collectivités pour organiser et aménager les politiques publiques en fonction des réalités territoriales.** Cela permet clairement de répondre aux besoins du Capital en passant le plus simplement possible par une décision du Préfet. Ce projet de loi organique, réforme Action publique 2022, loi ESSOC d'août 2018, projet de loi 3D : tout cet arsenal législatif accélère la casse de notre modèle républicain. Il s'agit de sanctifier la concurrence entre les territoires sans envisager les questions de démocratie, ou de péréquation. **L'article 1er de la Constitution est définitivement remis en cause dans l'indifférence du plus grand nombre : la France n'est plus une république indivisible !**

Frédéric Parisot
(sources : CGT Finances publiques 66,
CGT pôle Territoires)

Télétravail : oui, mais...

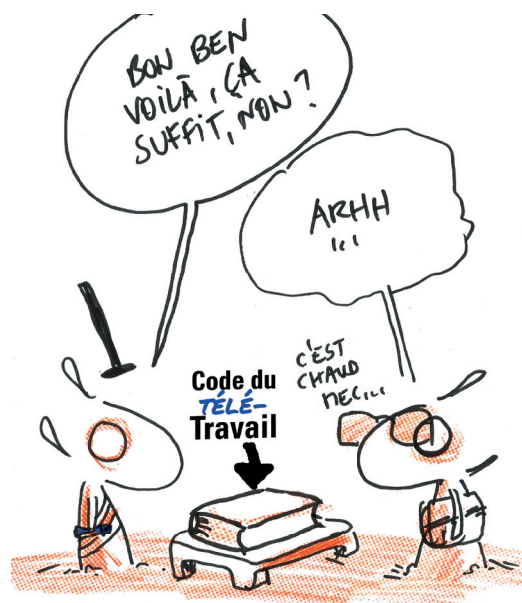
Le décret du 5 mai 2020 survenu au plus fort de la crise sanitaire oblige la MEL à toiletter sa délibération relative au télétravail et à intégrer ces assouplissements au règlement intérieur. Si le télétravail traduit sans aucun doute une certaine aspiration des salariés publics comme privés, la période inédite de crise sanitaire rend cependant particulièrement cruciale la façon dont on définit et dont on applique le télétravail. Sur le plan du droit, un nouvel accord européen a été voté en 2020, et c'est seulement il y a quelques jours grâce, à l'abnégation de notre secrétaire confédéral Philippe MARTINEZ que le patronat convient, du bout des lèvres, à accepter le principe d'un nouvel ANI pour sa déclinaison française. Cependant, dans son allocution du 14 octobre, Macron suggérait au

contraire que le télétravail soit apprécié individuellement au sein des entreprises et des services publics. Devant cette volte-face, la CGT réaffirme avec force que, pour elle, le télétravail c'est OUI MAIS A SES CONDITIONS !

Car le patronat et les employeurs publics y voient eux aussi des opportunités incontestables : utiliser abusivement la notion de situation exceptionnelle pour générer plus de travail au gris chez des individus plus isolés donc plus vulnérables aux pressions, diminuer massivement les coûts d'exploitation avec le développement des open space et du flex office, bref uberiser le salariat et surtout l'encadrement.

Pour la CGT Mel, une simple actualisation du règlement intérieur comme une charte unilatérale sont largement insuffisants pour cadrer les conditions du télétravail. Cet enjeu mérite un

véritable débat et un véritable accord entre l'employeur et les représentants du personnel.



la CGT va promener :)

Cargill, Mulliez : la CGT sur tous les fronts !

Comme indiqué dans notre édito, vos militant.es ont été particulièrement investis, ces dernières semaines, dans les mouvements de salarié.es dans la métropole lilloise ! Vous trouverez, ci-dessous, des photos qui témoignent de leur implication et qui vous donneront, peut-être, l'envie de vous joindre à nous !



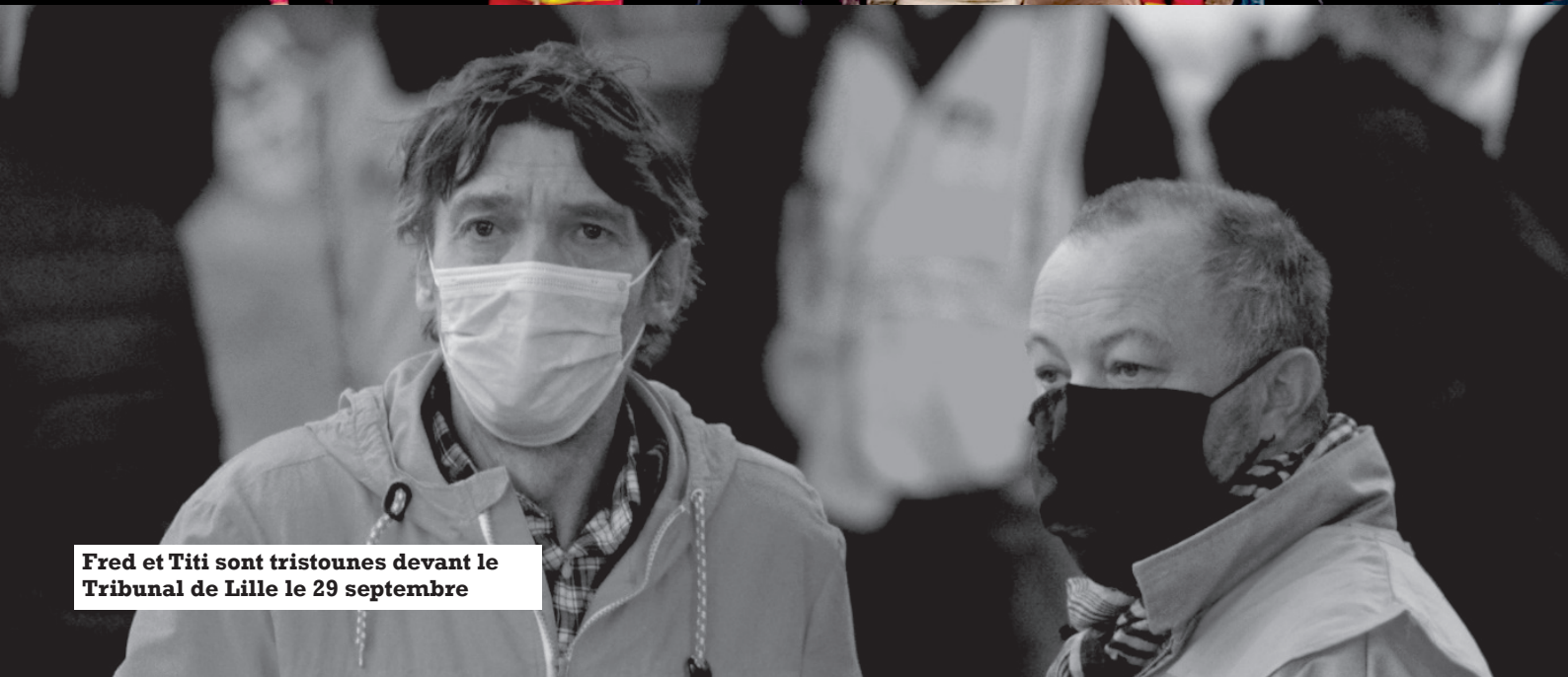
Thierry Duel en discussion avec Éric Bocquet Sénateur et membre du groupe « Gauche métropolitaine » de la MEL lors du rassemblement en soutien aux salarié.es de Cargill, devant le Tribunal d'instance de Lille – 29 septembre



soutien aux salarié.es de Cargill, Tribunal d'instance de Lille – 29 septembre



A Croix, devant le siège du groupe MULLIEZ – 8 octobre



Fred et Titi sont tristounes devant le Tribunal de Lille le 29 septembre

même les requins en ont peur...

Affaire Suez/Veolia : les eaux troubles des capitalistes !

Nous vous en parlions dans le CGT infos du mois dernier: le 30 août dernier, Veolia a proposé à Engie de lui racheter 29,9 % des parts qu'elle possède dans Suez, grand groupe français de gestion de l'eau et des déchets, pour ensuite lancer une Offre Publique d'Achat (OPA : opération qui consiste à racheter les actions d'une entreprise pour en prendre le contrôle). Cette offre a été validée par le conseil d'administration d'Engie à cause des deux représentants de la CFDT qui ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote. Le représentant de la CGT a bien sûr voté contre.

Veolia et Suez sont les leaders mondiaux de ces secteurs et il va sans nul doute que la constitution d'un tel géant aura de lourdes conséquences :

- > Sur l'emploi, avec des milliers de licenciements ;
- > Sur Suez, dont une partie des actifs devra être cédée pour respecter les règles européennes en matière de concurrence et qui sera sans doute acquise par des fonds de pensions étrangers et/ou des entreprises chinoises,
- > Sur le prix de l'eau que paient les consommateurs et qui ne manquera pas de monter car le groupe ainsi constitué sera en situation de monopole.

Face à cette décision désastreuse, les comités sociaux et économiques (CSE) de Suez et Suez Eau France ont saisi le tribunal judiciaire de Paris qui a ordonné, en référé, le 9 octobre, la « suspension de l'opération » tant que les CSE n'auront pas été « informés et consultés » sur les décisions déjà prises. Par ailleurs, le groupe Suez a tenté de réagir en sanctuarisant son indépendance par la création d'une fondation, ayant pour mission de préserver notamment l'intégrité

de l'activité Eau France au sein du groupe Suez.

Si la vente est stoppée pour le moment, on peut légitimement s'interroger sur les raisons de cette opération : en effet, Engie avait d'autres acquéreurs possibles pour Suez comme la société française Ardian, qui proposait une offre financièrement plus intéressante, mais qui n'a pas été étudiée par Engie... Pourquoi ?

Le patron de Veolia, Antoine Frérot, est un grand ami de Macron. Il a d'ailleurs participé à la campagne présidentielle de ce dernier...

Vous comprenez ? Il s'agit encore d'enrichir les milliardaires et oligarques proches du pouvoir, comme cela a déjà été le cas pour la vente de la partie énergie d'Alstom à General Electric, autorisée par Macron, alors ministre de l'économie de François Hollande... Et qui a permis au conseiller de Macron, Hugh Bailey, de devenir directeur

général de General Electric France !

A la MEL, nos élu.es ont choisi de confier à Veolia (via une société dédiée que vous connaissez sous le nom d'Iléo) en 2016, la distribution de l'eau pour 8 ans. A l'époque, l'idée d'une régie publique avait été écartée par les élus au profit d'une délégation de service public, pour « faire jouer la concurrence »... qui s'est résumée à un seul candidat, Veolia, à l'issue de l'appel d'offres !

Va-t-on répéter ce scénario ridicule en 2024 ? Car si Suez n'existe plus, la MEL pourra encore moins négocier avec Veolia : mesdames et messieurs les usagers, attendez-vous à de fortes hausses sur votre facture d'eau !

A moins que, comme le propose la CGT, nous créions **une régie publique de l'eau pour reprendre le contrôle sur ce bien de première nécessité** et chasser les rapaces capitalistes, amis de Macron !

Affaire à suivre...

Pépé Roquet
(le frère à sévère)

